

ORDINIS

Siège Social : 19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX - Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04 70.46.95.40

Associés Commissaires aux Comptes :

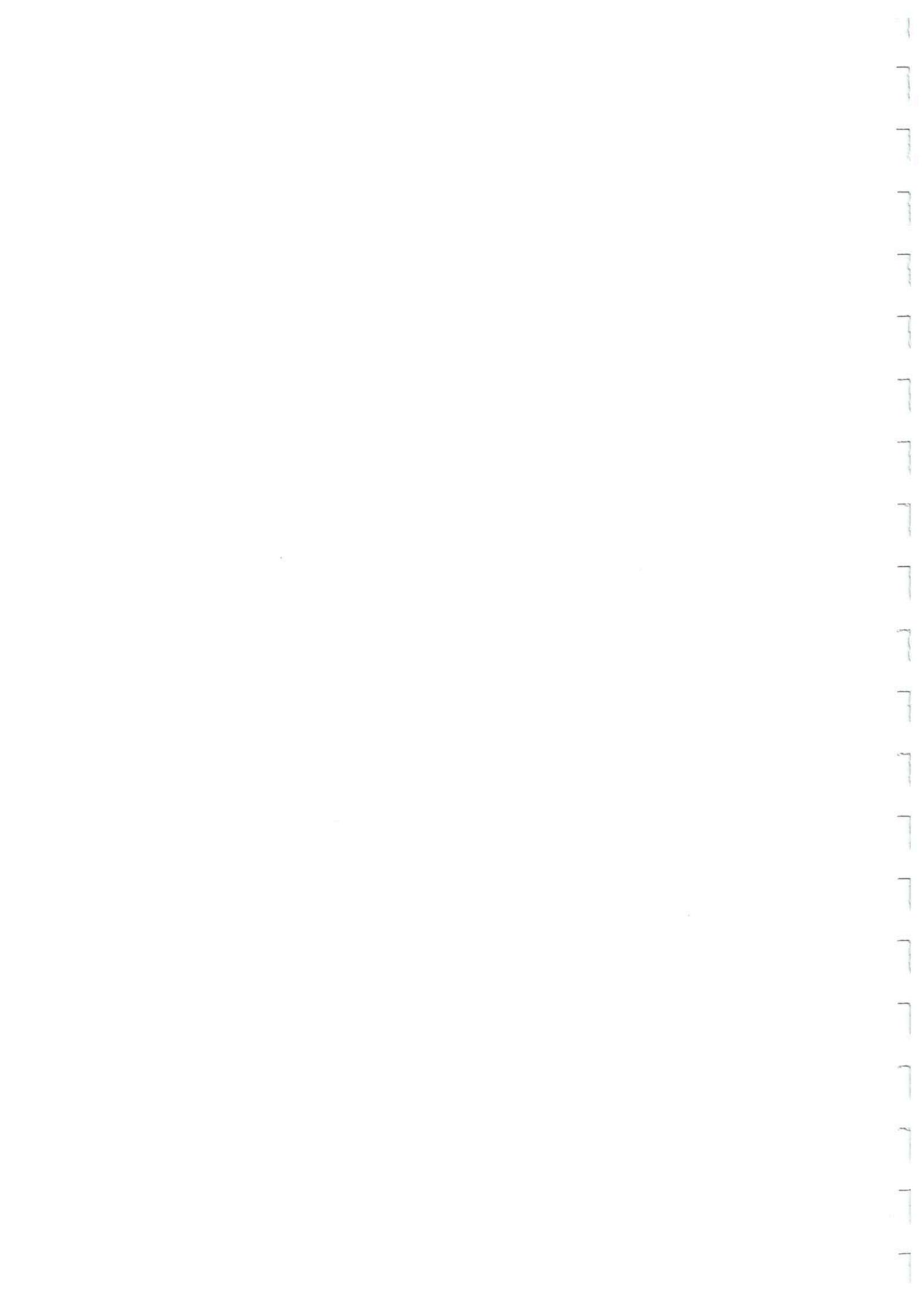
- Brigitte BERGEMIN
- Gérard MERGUI
- Alexis MOUSSERIN
- Xavier SOLA

LASER 03 ASSOCIATION INTERIM INSERTION

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



LASER 03 ASSOCIATION INTERIM INSERTION

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **LASER 03 ASSOCIATION INTERIM INSERTION**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les adhérents sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

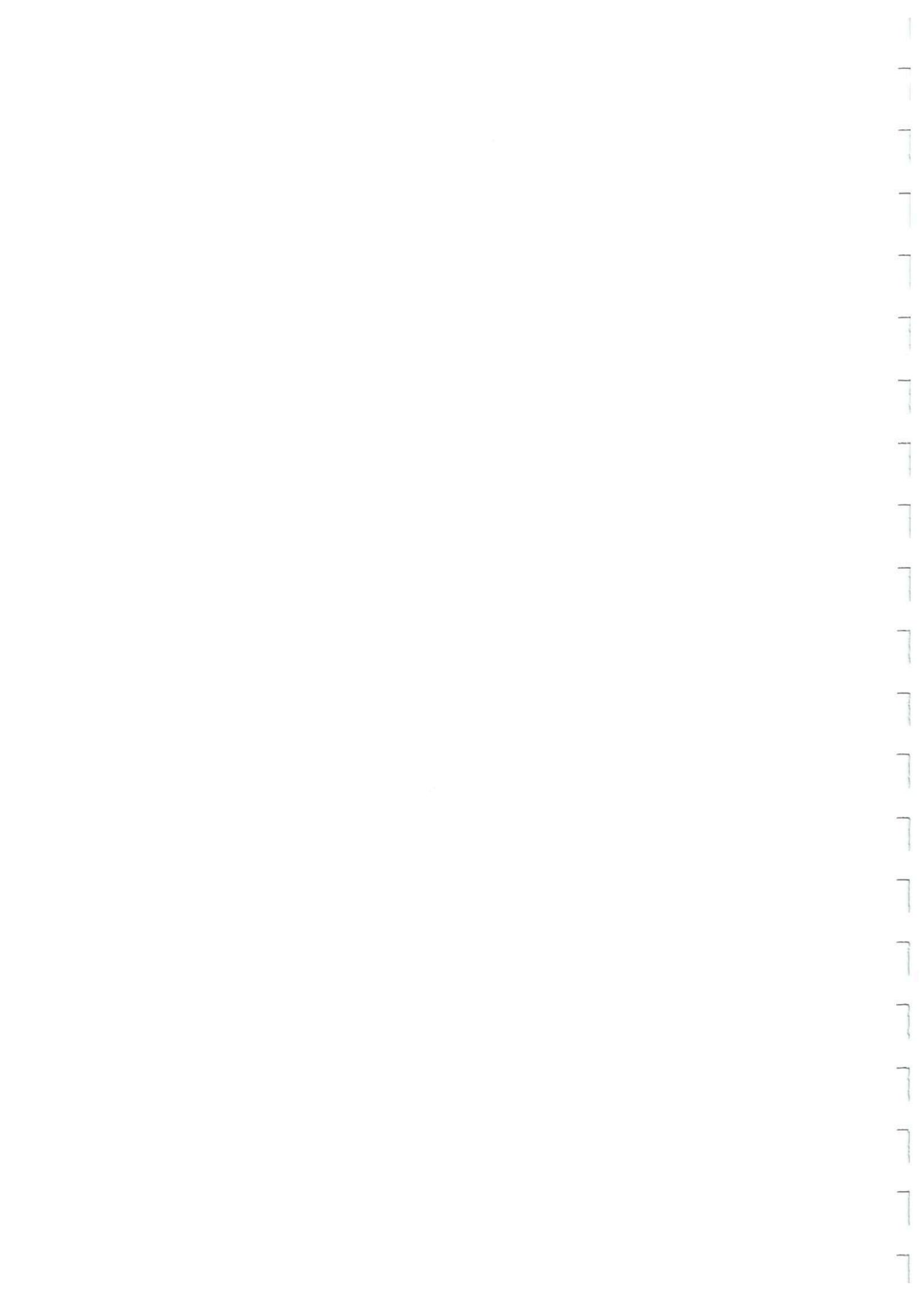
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons des appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus. Ces appréciations portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

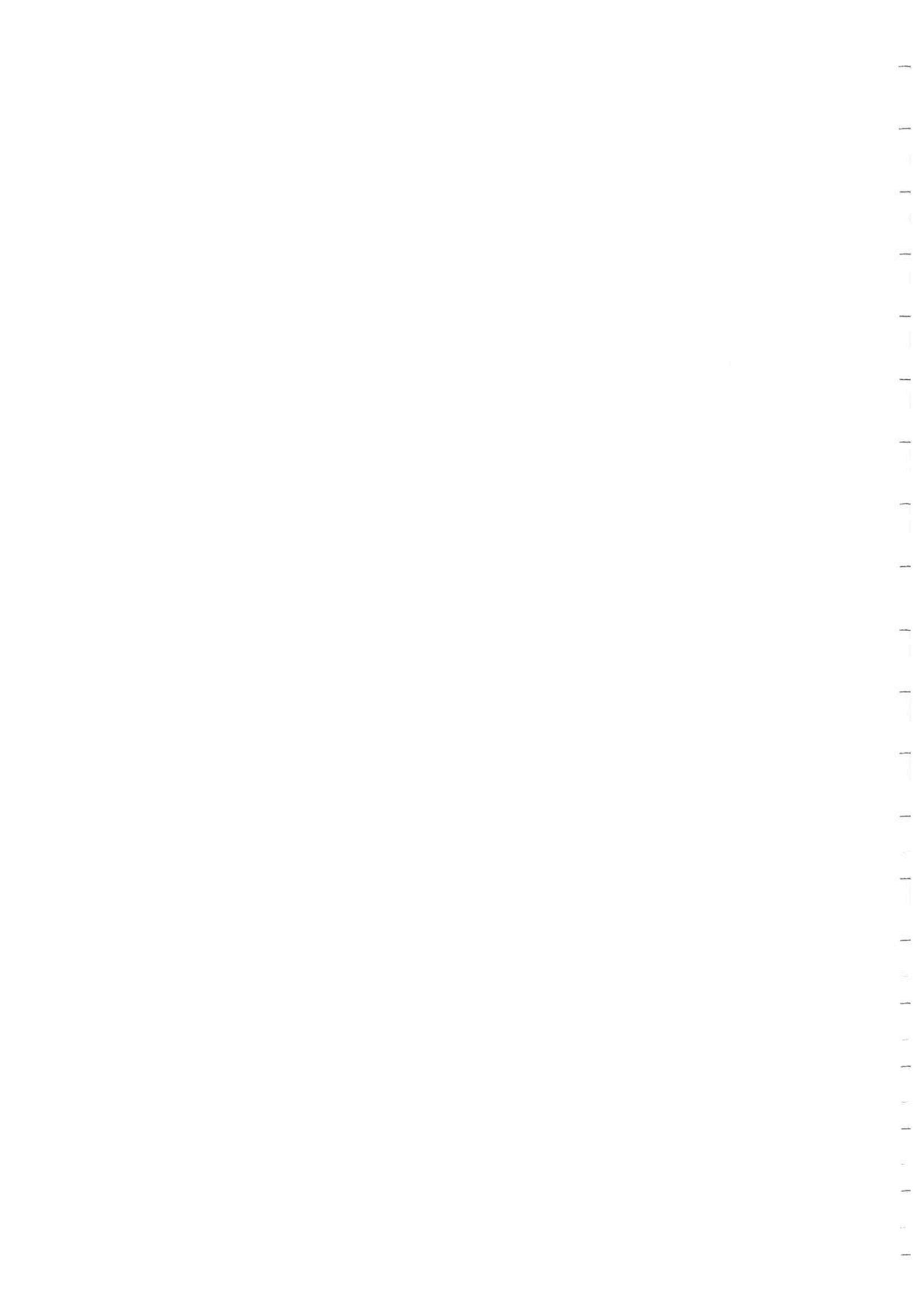
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 7 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
SAS ORDINIS

Brigitte BERGEMIN





Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019			2018	PASSIF	2019	2018
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE							
- Immobilisations incorporelles	14 682,86	12 955,99	1 726,87	2 667,70		1 108 705,29	958 955,02
- Immobilisations corporelles	22 131,33	19 417,96	2 713,37	2 770,70		201 886,98	149 750,27
- Immobilisations financières	521,96		521,96	521,96			
TOTAL	37 336,15	32 373,95	4 962,20	5 960,36		1 310 592,27	1 108 705,29
ACTIF CIRCULANT							
- Avances & acomptes s/commandes	444,00		444,00	63,00		33 869,11	32 455,05
- Créances						443 868,73	419 862,06
- Créances clients	446 211,89	45 183,66	401 028,23	467 444,90		6 976,93	7 774,30
- Créances diverses	52 398,68		52 398,68	168 058,13			
- Valeurs mobilières de placement	1 373 223,23		1 373 223,23	964 968,15			
- Disponibilités	1 110,37		1 110,37	1 521,83		1 856,67	1 666,67
CHARGES CONSTATEES D AVANCE							
TOTAL	1 873 388,17	45 183,66	1 828 204,51	1 602 056,01		522 574,44	499 311,08
TOTAL GENERAL	1 910 724,32	77 557,61	1 833 166,71	1 608 016,37	TOTAL GENERAL	1 833 166,71	1 608 016,37

SAS ORDINSSociété de Commissaires aux Comptes
19 rue DelormeBP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 46 95 43 - Fax 04 70 46 95 40

17. 2023年10月10日
18. 2023年10月11日
19. 2023年10月12日
20. 2023年10月13日
21. 2023年10月14日
22. 2023年10月15日
23. 2023年10月16日
24. 2023年10月17日
25. 2023年10月18日
26. 2023年10月19日
27. 2023年10月20日
28. 2023年10月21日
29. 2023年10月22日
30. 2023年10月23日
31. 2023年10月24日
32. 2023年10月25日
33. 2023年10月26日
34. 2023年10月27日
35. 2023年10月28日
36. 2023年10月29日
37. 2023年10月30日
38. 2023年10月31日



Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		2019	2018	PRODUITS		2019	2018
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
- Achat de matières consommables		309 903,57	317 138,36	- Production vendue		2 374 869,59	1 935 706,99
- Autres achats et charges externes		43 229,80	43 735,72	- Divers			
- Impôts, taxes et vers. assimilés		1 749 614,35	1 396 588,04	- Subventions d'exploitation		328 216,86	263 124,55
- Salaires et traitements		386 098,44	315 496,26	- Autres produits		780,68	975,39
- Charges sociales		34 173,73	29 017,99	- Reprise sur provisions		78 770,48	25 455,63
- Dotation aux amortissements & aux provisions		61 160,34	8 129,74	- Transfert de charges		50 677,73	47 764,54
- Autres charges							
TOTAL		2 584 180,23	2 110 106,11	TOTAL		2 833 315,34	2 273 027,10
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				<u>PRODUITS FINANCIERS</u>			
TOTAL						4 798,84	3 342,59
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>			
- Sur opération de gestion		90,91	10,00	- Sur opération de gestion		140,88	
- Sur opération en capital			1 804,66	- Sur opération en capital			1 343,67
- Sur exercices antérieurs		4 109,78	667,17	- Sur exercices antérieurs		23 038,84	94,95
TOTAL		4 200,69	2 481,83	TOTAL		23 179,72	1 438,62
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>				<u>TOTAL DES PRODUITS</u>			
TOTAL		71 026,00	17 247,00	TOTAL DES PRODUITS		2 861 293,90	2 277 808,31
<u>SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT</u>				<u>SOLDE DEBITEUR - PERTE</u>			
		201 886,98	147 973,37	TOTAL GENERAL		2 861 293,90	2 277 808,31
<u>TOTAL GENERAL</u>							
		2 861 293,90	2 277 808,31				

Société des Commissaires aux Comptes

19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDI

Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 46

ANNEXES COMPTES ANNUELS*Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019*

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

<u>Exercice clos le :</u>		31-déc-19
<u>Durée :</u>		12 mois
<u>Total bilan avant répartition :</u>		1 833 166,71 €
<u>Résultat :</u>	excédent	201 886,98 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 juin 2020 par les membres du Conseil d'Administration.

LASER 03

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

ANNEXES

EXERCICE 2019

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 46

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l' exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENT

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impacts sur les comptes 2019,
En 2020, La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause,
Durant le confinement, 60 % des missions ont été arrêtées.

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/19	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2019
2051 Logiciels	14 682,86			14 682,86
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	14 682,86			14 682,86
2181 Installations, agencements	784,05			784,05
2183 Matériel de bureau & informatique	12 135,17	1 298,66	778,00	12 655,83
2184 Mobilier de bureau	8 691,45			8 691,45
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	21 610,67	1 298,66	778,00	22 131,33
2750 Cautions	521,96			521,96
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	521,96			521,96
TOTAL GENERAL	36 815,49	1 298,66	778,00	37 336,15

Amortissements	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2019
2051 Logiciels	12 015,16	940,83		12 955,99
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	12 015,16	940,83		12 955,99
2181 Installations, agencements	261,35	156,81		418,16
2183 Matériel de bureau & informatique	10 296,16	976,36	778,00	10 494,52
2184 Mobilier	8 282,46	222,82		8 505,28
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	18 839,97	1 355,99	778,00	19 417,96
TOTAL GENERAL	30 855,13	2 296,82	778,00	32 373,95

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
 19 rue Delorme
 BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
 Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/2019
Provisions pour dépréciation				
491 Provisions p/clients douteux	90 527,23	31 876,91	77 220,48	45 183,66
TOTAL PROVISIONS	90 527,23	31 876,91	77 220,48	45 183,66

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Avances & acomptes s/ commande	444,00	63,00	
Créances clients	446 211,89	431 821,86	14 390,03
Etat & autres collectivités publiques	1 914,67	1 914,67	
Autres créances	50 484,01	50 484,01	
TOTAL	499 054,57	484 283,54	14 390,03

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à l'encaissement	483,13		
Effets à l'encaissement			
Crédit Agricole - compte courant	68 506,39	68 506,39	
Crédit Agricole - livret A	79 527,03	79 527,03	
Crédit Agricole - CSL	772 036,94	772 036,94	
Crédit Agricole - CAT VERT	450 000,00	45 000,00	405 000,00
Intérêts courus non échus	2 502,53	33,35	2 469,18
Caisse	167,21		
TOTAL	1 373 223,23	965 103,71	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1 110,37

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/2019
Provisions pour charges				
153 Provisions p/retraite	37 553,00		1 550,00	36 003,00
TOTAL PROVISIONS	37 553,00		1 550,00	36 003,00

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	33 869,11	33 869,11		
Personnel & comptes rattachés	117 880,30	117 880,30		
Sécurité Sociale & autres organismes	132 366,37	45 844,42	82 651,19	3 870,76
Etat & autres collectivités publiques	193 622,06	193 622,06		
Autres dettes	6 976,93	6 976,93		
	484 714,77	398 192,82	82 651,19	3 870,76

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :

89 021,46

<input type="checkbox"/>	Intérêts courus	Néant
<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	46 643,61
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	13 989,25
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux charges à payer	20 425,85
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	1 022,71
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	6 940,04

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

1 856,67

